



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**

13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-150

Objet : Approbation du budget primitif de 2021 pour le budget principal (Rapport 2021-150)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 24 mars 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Bachil VALY (visioconférence)
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K'BIDI (visioconférence)
- Monsieur Alin GUZELLO

Pour le Département :

Pour le SDIS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612, L5216-5 et L5721-1

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu l'article 8 des statuts sur les dispositions financières du SMPRR

Entendu le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général des Services et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe, sur le budget primitif, lequel fait apparaître les équilibres suivants :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21

FONCTIONNEMENT

011 : Charges générales	4 400 000 €
012: Frais de personnel	3 850 000 €
65 : Autres charges	1 500 €
67 : Charges exceptionnelles	10 000 €
68 : Dotation aux provisions	89 000 €
022: Dépenses imprévues	378 885 €
042: Opération d'ordre	610 136 €
TOTAL	9 339 521 €

013 : stocks	489 000 €
70 : Produits BA*	750 000 €
74 : Dotation	4 118 000 €
75 : Autres produits	3 114 000 €
R002: report	484 187 €
042:Opération d'ordre	384 334 €
TOTAL	9 339 521 €

*BA : Budget annexe

INVESTISSEMENT

20: Etudes	523 600 €
21Amortissements	3 623 541 €
45: Dépenses pour compte de tiers	3 933 500 €
020: Dépenses imprévues	42 000 €
040 : Opération d'ordre	384 334 €
TOTAL	8 506 975

13-Subvention	400 000 €
45-Opération pour le compte de tiers	3 933 500 €
R001:report	3 563 339 €
040 : Opération d'ordre	610 136 €
TOTAL	8 506 975 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D' APPROUVER** le budget primitif du budget principal du SMPRR pour 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision

A Sainte Clotilde, le 29/03/2021

Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion


M. Bachi VALY

REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21